

Ce règlement s'applique uniquement au Championnats Jeunes – Adultes et Vétérans et aux Plumes Girondines.

Les actions portées par le comité ont un objectif d'animation, de structuration et de développement de la pratique sur le territoire girondin.

Les clubs s'inscrivant dans la démarche sont de véritables piliers pour la mise en œuvre de ces actions.

Conditions d'accueil des actions portées par le Comité de Gironde de Badminton

1- Engagements du Comité

Le comité est l'organisateur et prend en charge :

- L'élaboration du règlement
- La création de la compétition/stage sur Poona et ou Badnet
- La communication autour de l'action (affiche, invitations...)
- La gestion des inscriptions
- La préparation des tableaux et l'envoi des convocations
- La fourniture des récompenses (trophées/médailles – lots)
- La recherche de Juge Arbitre (si le club accueillant n'en a pas)
- La prise en charge des frais d'inscriptions des joueurs du club.
- Apporter une aide financière de 200€ / jour pour le club accueillant à la suite du bon respect du présent règlement.

2- Engagements du club accueillant :

Le club accueillant devra mettre en œuvre tous les moyens nécessaires au bon déroulement de l'action le jour J. Il s'engage notamment à :

- Réserver la salle
- Installer et ranger le plateau sportif (poteaux, filets, tracés, numéro de terrains)
- Prévoir un espace dédié pour notre équipementier partenaire (avec 4 tables et 2 chaises)
- Prévoir une table de marque (2 tables et 3 chaises, un ordinateur avec BadNet)
- Tenir une buvette
- Gérer la table de marque (2 personnes conseillées dont 1 GEO)
- Dans la mesure du possible, prévoir une chambre d'appel
- Fournir les coordonnées du référent présent le jour de l'évènement
- Fournir un RIB à jour pour le versement de l'aide financière

Règlement Club accueillant Championnats 33 et Plumes Girondines 2025-2026

Le COGIBAD reverra à la baisse l'aide financière si l'un des critères ci dessus n'est pas respecté par le club.